

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU
Aurélien ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

Secrétaire de séance : Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025**

RESSOURCES HUMAINES

Convention de mise à disposition d'un agent communal au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais

Philippe FORMENTEL expose :

La commune a recruté à compter du 16 juin 2025, en tant que Directeur Administratif et Financier, Monsieur Philippe CARO, précédemment agent du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble. Le Syndicat Mixte ayant accepté une réduction de préavis et ayant un surcroît d'activité jusqu'à la fin de l'année 2025, il a été convenu que Monsieur CARO sera mis à disposition de cette collectivité pour une durée de 6 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, à raison d'un jour par mois en juillet et en août et de 3 jours par mois de septembre à décembre, soit un total de 14 jours. La convention annexée à la présente délibération précise les conditions de la mise à disposition.

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais remboursera à la commune de La Haye-Fouassière le montant de la rémunération et des charges sociales salariales et patronales du fonctionnaire mis à disposition, ainsi que, le cas échéant, les charges de toute nature telles que les indemnités des frais et sujétions causées par l'exercice des fonctions faisant l'objet de cette mise à disposition.

VU l'avis de la commission Ressources humaines du 10/06/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un agent de la Commune au Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Stéphanie VIOLIN

